

Faire un don au GRAHS

Vous souhaitez soutenir financièrement le GRAHS et ses travaux, rien de plus facile, il vous suffit d'effectuer un don qui vous permettra de bénéficier d'une réduction de 66 % de son montant de vos impôts sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, pour un don de 100 €, il ne vous en coûtera que 34 €, ou pour un don de 50 €, seulement 17 €.

Par décision du 24 juin 2009, en application des articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts, la Direction des Services fiscaux de Loir-et-Cher a reconnu le GRAHS comme un organisme d'intérêt général ayant un caractère éducatif, culturel et dont l'activité n'est pas lucrative ; à ce titre, il est habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôts sur le revenu.

Le GRAHS vous enverra un reçu et vous pourrez porter le montant de votre don sur votre déclaration de revenus. Afin de ne pas surcharger notre équipe administrative, merci de faire un don supérieur à 10 euros.

Nous vous remercions d'avance de votre manifestation de soutien à notre association dont les activités croissantes entraînent des besoins accrus.

Le Président,
Bernard Heude

La Trésorière,
Marie-Claude Bluteau

Je, (nom)(prénom).....

Adresse complète :.....
.....

verse en chèque ci-joint au G.R.A.H.S. un don de Euros.

A, le

Signature :

Envoyer ce coupon et le versement à
GRAHS, 14, rue de Beauce 41600 - Lamotte-Beuvron